



Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 74, 121 et 130 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement

Note du Secrétaire général

1. Conformément aux résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale, respectivement en date du 29 juillet 1994 et du 23 décembre 1999, le Secrétaire général a l'honneur de porter à l'attention de l'Assemblée générale le rapport ci-joint que lui a transmis le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne, relatif à l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement.

2. Le Secrétaire général prend acte des conclusions du Bureau des services de contrôle interne et souscrit aux recommandations qu'elles contiennent; il prend également bonne note des dispositions qui sont prises en vue de remédier aux lacunes constatées.

Rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement

Résumé

L'inspection effectuée par le Bureau des services de contrôle interne visait essentiellement à déterminer dans quelle mesure le Département des affaires de désarmement répond à l'objectif du Secrétaire général qui est de se conformer aux priorités des États Membres dans le domaine du désarmement. L'inspection a été effectuée en coordination avec le prochain examen triennal de l'application des recommandations de l'évaluation approfondie menée précédemment par le Département. Conformément à la demande initiale du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, l'inspection a porté en particulier sur la dimension régionale des activités du Département. L'inspection a donné lieu à une évaluation positive de la gestion du programme et à la formulation de 29 recommandations concernant l'exécution du programme et la dimension régionale des activités du Département. En ce qui concerne le programme de travail, il a été recommandé en particulier de se fonder sur une planification plus fiable, de suivre l'exécution de manière plus approfondie et de s'employer à inclure les questions de désarmement dans les autres domaines d'activité de l'Organisation. Il a également été recommandé de mieux exploiter le site Internet du Département ainsi que la diffusion d'informations par les moyens tant traditionnels qu'électroniques et de prendre les dispositions voulues pour renforcer la coordination et la coopération interne ainsi qu'à l'échelon du système. En ce qui concerne la dimension régionale, il a été proposé d'adopter des mesures décisives pour mobiliser l'appui matériel des États Membres et assurer la viabilité et l'efficacité à long terme des centres régionaux.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		4
I. Introduction	1-5	5
II. Exécution du programme	6-26	6
A. Planification	8-12	6
B. Suivi	13-14	7
C. Résultats obtenus et points à améliorer	15-26	7
III. Organisation et gestion	27-35	9
A. Les points forts	28-31	10
B. Les possibilités d'amélioration	32-35	10
IV. Dimension régionale	36-75	11
A. Questions financières	38-51	11
B. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	52-60	13
C. Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	61-65	15
D. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique	66-72	16
E. Service du désarmement régional	73-75	17
V. Conclusion	76-77	18
VI. Recommandations	78-102	18
Annexe		
Département des affaires de désarmement : organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2000-2001		23

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
MERCOSUR	Marché commun du cône sud
OEA	Organisation des États américains
OPCW	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OTICEN	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIS	Système intégré de suivi
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

I. Introduction*

1. Le Département des affaires de désarmement a été rétabli en 1998 conformément à la décision 6 du programme de réforme¹ du Secrétaire général pour répondre avec efficacité aux choix des États Membres dans le domaine du désarmement et fournir les services fonctionnels nécessaires aux organes délibérants intergouvernementaux, aux organes de négociation ainsi qu'aux organes directeurs compétents. Il a également pour fonctions de suivre et d'analyser les faits nouveaux survenus dans le domaine du désarmement, d'appuyer l'examen et l'application effective des accords de désarmement, de promouvoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes de destruction massive et le désarmement dans le domaine des armes classiques, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la prolifération des armes de petit calibre et des armes légères. Il a également été prévu que le Département fournisse des connaissances spécialisées concernant le désarmement et les mesures de confiance dans le cadre des efforts déployés en matière de prévention de conflits et de consolidation de la paix après les conflits, appuie l'élaboration de mesures concrètes de désarmement et participe à leur application et encourage l'ouverture et la transparence pour ce qui touche aux questions militaires, à la vérification, aux mesures de confiance et aux approches régionales en matière de désarmement. Conformément à son mandat, le Département entretient des liens avec les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires d'enseignement et de recherche, les particuliers menant des activités dans le domaine du désarmement et le grand public et coopère avec les organismes des Nations Unies, y compris l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et d'autres organisations intergouvernementales, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)².

2. Un an environ après le rétablissement du Département, le Bureau des services de contrôle interne a procédé à une évaluation approfondie du programme relatif au désarmement et énoncé six recommandations qui ont été adoptées par le Comité du programme et de la coordination. Le Département devait notamment faciliter l'échange d'informations entre les États intéressés et fournir des services

consultatifs et une assistance technique; développer la collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, les organismes du système des Nations Unies, les établissements de recherche et les organisations non gouvernementales; établir des arrangements avec les départements du Secrétariat pour avoir plus facilement accès aux informations sur le désarmement contenues dans leurs bases de données; conclure des accords ou des mémorandums d'accord avec les organisations régionales, notamment pour faciliter les échanges d'expérience entre les régions et l'application de mesures de renforcement de la confiance adoptées par les États Membres aux niveaux régional ou sous-régional³. Le Comité a également mis l'accent sur l'importance des centres régionaux pour la paix et le désarmement ou prié le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour renforcer les centres et en accroître l'efficacité.

3. Il a été tenu compte lors de l'inspection effectuée au cours du deuxième semestre 2001 des observations et des recommandations pertinentes d'autres rapports ainsi que des informations fournies par le Département dans le texte explicatif figurant dans le projet de budget-programme pour 2000-2001 et 2002-2003 concernant les mesures prises en vue de donner effet aux recommandations des organes de contrôle interne et externe et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴. Il a également été tenu dûment compte des résolutions et décisions pertinentes des organes intergouvernementaux.

4. Au cours de l'inspection, le Bureau des services de contrôle interne a adressé 58 questionnaires aux responsables et au personnel du Département portant sur les principales questions relatives au programme, à la gestion et à l'administration; le Bureau a reçu 28 réponses écrites (soit 48 % du nombre total de questionnaires adressés). L'équipe du Bureau des services de contrôle interne s'est entretenue avec le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement ainsi qu'avec la plupart des administrateurs et des responsables du Département et d'autres organes et organismes des Nations Unies s'occupant de ce domaine; l'équipe a également visité les centres régionaux de Lomé et de Lima et examiné la documentation pertinente. Cette inspection a précédé l'examen triennal (en cours actuellement) de l'application des recommandations de l'évaluation

* Les observations des responsables de la gestion concernant le présent rapport sont indiquées en italique.

antérieure et les deux exercices ont été étroitement coordonnés.

5. Le Bureau a sollicité les observations des responsables sur le projet de rapport dont il a été tenu compte, le cas échéant, dans la version finale. La coopération du Département est extrêmement appréciée.

II. Exécution du programme

6. Le Département est chargé d'un domaine important qui est complexe et prête à controverse. Les politiques visant à modifier les paramètres de la stabilité stratégique mondiale, la diversité des réactions qu'elles suscitent parmi les États, le ralentissement et l'interruption des négociations multilatérales en matière de désarmement, les menaces à la sécurité à l'échelon régional et la multitude d'acteurs s'occupant des divers aspects du désarmement constituent autant de défis qui mettent en évidence l'importance du rôle central unique du Département touchant l'adoption d'approches multilatérales en ce qui concerne tous les aspects du désarmement. Les États Membres sont, certes, responsables au premier chef du désarmement, mais le Département est chargé d'une fonction distincte extrêmement importante tendant à défendre les préceptes du multilatéralisme, à encourager les innovations et l'adoption de solutions communes et à appuyer les efforts des États Membres visant à faire appliquer des normes de désarmement au niveau mondial.

7. Les tâches complexes énumérées au paragraphe 1 ne représentent que les principales attributions du Département. La description intégrale de ses attributions englobe un domaine beaucoup plus important d'activités connexes⁵. En regard de ces attributions, l'effectif alloué pour les exécuter – 30 postes d'administrateur et 18 postes de la catégorie des services généraux imputés sur le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2000-2001 – implique que les responsables sont contraints d'opérer une rigoureuse répartition des tâches, de promouvoir la souplesse et le travail en équipe pour l'exécution des tâches intersectorielles et d'encourager la composition d'équipes dotées de compétences dans divers domaines (analyse, organisation, gestion des opérations et diffusion d'informations). La complexité de cette tâche apparaît plus clairement si l'on compare l'effectif dont dispose le Département à celui des secrétariats d'autres

organismes s'occupant du désarmement. Par exemple, le secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires dispose d'un effectif de plus de 250 personnes et l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires de plus de 500 personnes. Les services du Département étant de plus en plus sollicités, les responsables se heurtent à de graves difficultés du fait de la stagnation des ressources. En outre, l'accomplissement de progrès vers la réalisation des principaux objectifs peut être entravé par des événements politiques imprévisibles.

A. Planification

8. L'une des caractéristiques particulières du programme de travail du Département tient au fait que les produits prévus sont extrêmement variables. Parmi les 23 chapitres du budget sur lesquels porte le rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 1998-1999, le Département comptait le plus grand nombre – en termes absolus et relatifs – de produits éliminés, 577 produits (566 à la demande d'un organe délibérant et 11 à la demande du Secrétariat), soit 33 % du nombre total. D'autre part, le Département comptait le nombre le plus élevé en termes absolus de produits – 739 adjonctions au cours de l'exercice biennal 1998-1999 (707 à la demande d'un organe délibérant et 32 à la demande du Secrétariat), soit le deuxième plus grand nombre en termes relatifs de produits ajoutés – 42 %⁶. Ce qui signifie que plus de 75 % du plan de travail biennal a fait l'objet de modifications au cours de l'exercice. Le nombre de produits éliminés pour l'exercice biennal 2000-2001 a augmenté en termes absolus et relatifs – 993 produits, entre 35 % du total tandis que les adjonctions n'ont été que de 279, soit 10 % du nombre total de produits programmés. Toutes ces données révèlent un problème persistant.

9. D'après les conclusions de l'évaluation, divers types de produits impliquent des degrés d'incertitude variables. Certains permettent mieux que d'autres de prévoir de manière plus fiable le programme de travail. Les suppressions et les adjonctions étaient dues essentiellement aux modifications apportées au programme des réunions des États parties aux traités multilatéraux et aux besoins connexes en documentation délibératoire. Le budget-programme qui donne une évaluation du nombre de produits prévus dans ces domaines est souvent établi avant que le

nombre de réunions à tenir et de documents à préparer ait été arrêté par les États parties. La pratique antérieure ne constitue qu'un indicateur approximatif du volume de travail prévu et l'on ne peut guère s'y fier étant donné le caractère extrêmement politique des questions de désarmement. Le versement insuffisant de contributions volontaires qui ne correspondaient pas aux contributions annoncées était également à l'origine des suppressions de produits, notamment dans le cas des centres régionaux de Lima et de Lomé.

10. Le nombre et la structure des produits à exécuter au cours de l'exercice biennal demeurant imprévisibles, il est difficile de planifier les affectations du personnel. Dans le cas des adjonctions, le Département procède normalement au redéploiement du personnel ou lui assigne des tâches supplémentaires. Ce surcroît de travail qui met le personnel à rude épreuve ne s'est pas traduit, d'après le Bureau, par une baisse de qualité. Le Département s'est efforcé récemment d'augmenter ses ressources en personnel en engageant des experts associés mis à sa disposition par les gouvernements intéressés et en faisant appel aux services d'un plus grand nombre d'internes. Le Département s'est également employé à obtenir des pays donateurs des fonds extrabudgétaires supplémentaires. Le Bureau estime que ces initiatives, venant à point nommé, auront un effet dynamisant.

11. Selon le Bureau, il n'est guère possible de diminuer le nombre des adjonctions et des suppressions en ce qui concerne les réunions des États parties aux traités multilatéraux et la documentation connexe étant donné que les décisions touchant la tenue de ces réunions sont du ressort des États Membres ou des États parties. La décision de tenir des réunions supplémentaires en raison de progrès accéléré des négociations prise par l'organe concerné ne relève pas non plus du Département. Le Bureau estime comme le Département qu'il n'est pas possible de diminuer le nombre de demandes de services supplémentaires que lui adressent les États Membres touchant les mesures de désarmement ou la tenue de réunions y relatives du fait que ces services entrent dans le cadre des principales attributions du Département.

12. Le Bureau note que le Département, soucieux de prévoir plus précisément le volume de travail, n'a inclus dans le budget-programme pour le présent exercice biennal que les produits spécifiquement demandés dans les résolutions récentes de l'Assemblée générale. Le Bureau a également constaté que le

Département s'est employé à diminuer le nombre des adjonctions et des suppressions en ce qui concerne les publications périodiques en révisant régulièrement le programme de publications en fonction des questions d'actualité et de publics ciblés.

B. Suivi

13. Selon la direction du Département, il appartient à chaque service de vérifier la bonne exécution du programme en appliquant le Système intégré de suivi (SIS) et d'en actualiser l'état d'avancement dès qu'il a mené à bien une activité précise. D'autres dispositifs sont appliqués à cet effet – rapports mensuels des différents services et centres régionaux, réunions hebdomadaires du personnel, réunions bimensuelles de l'équipe de direction, plans de travail des services, rencontres régulières du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement avec les personnels des différents services, notation annuelle de chaque fonctionnaire.

14. Les inspecteurs du Bureau ont toutefois noté que le personnel de direction n'utilisait pas encore l'outil pratique qu'est le SIS pour vérifier la bonne exécution du programme. Sans méconnaître l'utilité des réunions de l'équipe de direction et des rapports mensuels, le Bureau tient toutefois à souligner que le SIS donne une image objective, factuelle et instantanée de l'état d'avancement du programme à un point donné ainsi que des résultats obtenus dans chaque activité.

C. Résultats obtenus et points à améliorer

15. De l'avis du Bureau, le Département a su assumer avec succès deux de ses principales fonctions d'appui – en matière de pourparlers et de négociations – en renforçant la coordination et le travail d'équipe entre ses services de New York et de Genève. La création de groupes de travail pour mener à bien certains grands projets interservices s'est avérée efficace. Au cours du présent exercice biennal, le Département a appuyé deux grandes conférences, favorisé une participation sensiblement accrue des États Membres aux deux instruments relatifs à la transparence en matière d'armements, et intensifié son effort de sensibilisation. La reconnaissance de son rôle et de ses compétences techniques se manifeste par des demandes d'assistance de plus en plus nombreuses émanant d'États Membres engagés dans des projets de désarmement qui devront

être appliqués dans la pratique. Le Programme de bourses d'études sur le désarmement permet de diffuser internationalement et de faire progresser les savoirs et les connaissances techniques dans ce domaine.

16. Le Bureau salue les efforts précurseurs déployés par le Département pour intégrer une dimension sexuée dans ses travaux de fond et faire avancer simultanément la cause du désarmement et celle de l'égalité entre les sexes. Il considère que le lancement d'une nouvelle publication sur l'articulation de ces deux thèmes est l'amorce d'un processus à plus long terme de prise en compte systématique à la fois de la question des femmes et du désarmement. Les notes de synthèse sur la perspective sexospécifique du désarmement peuvent être consultées sur le site Web du Département, à la page « gender and disarmament »⁷.

17. Les efforts déployés au cours du dernier exercice biennal pour établir des relations officielles avec les organisations créées par des traités ont abouti, entre autres grandes réussites, à la conclusion d'accords, avec l'assistance du Département, entre l'ONU et les Comités préparatoires respectifs de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Une coopération solide et efficace s'est également instaurée avec l'AIEA. Le Département, qui est par ailleurs un centre d'échanges, tient le registre des armes classiques de l'ONU, auquel participent plus de 100 pays. Une base de données spécialisée, accessible sur l'Internet, a été créée pour appuyer la Convention sur les mines antipersonnel.

18. Le Département a réaffirmé son rôle de coordination des politiques en demandant que la question du désarmement soit systématiquement prise en compte dans les travaux de l'Organisation et en exhortant tous les bureaux et organismes du système des Nations Unies à coopérer pour promouvoir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies à travers des initiatives en faveur du désarmement. Le Bureau est d'avis que cet objectif devrait être poursuivi avec détermination.

19. Le Bureau note que le Département s'efforce constamment d'améliorer son potentiel technologique, y compris l'accès du service de Genève et des centres régionaux à ses bases de données. Le site Web du Département contient des liens vers les sites des organisations créées par les traités et des ONG spécialisées; il est en train de s'agrandir de manière à

pouvoir répondre aux demandes internes mais aussi aux questions des ONG, du public et de la presse. Comme il est de plus en plus consulté par des experts, il s'est enrichi de pages sécurisées réservées aux informations à diffusion restreinte. Reste que les sites Web des différentes entités du Département sont très inégaux en termes de présentation et de contenu, ce qui s'explique en grande partie par le fait que les services et centres régionaux doivent les créer tout seuls, sans véritable assistance ou coordination centrale. Le Bureau a appris avec surprise que le Centre régional de l'Asie et du Pacifique n'avait toujours pas de site Web.

20. Le Bureau constate que certaines bases de données du Département ne sont pas à jour, ce qui limite d'autant leur utilité. Ainsi, 75 % des données de la base des profils de pays ont été actualisées pour la dernière fois en 1999, 15 % en 2000, et 10 % seulement au début de 2001. Le Bureau rappelle que c'est la rigueur et la diligence des mises à jour qui détermine l'utilité d'une base de données. Il note que, à la suite de ses observations, le Département est en train de réexaminer entièrement ses bases de données pour les rendre plus utiles, actualiser correctement leurs contenus et, dans la perspective d'une expansion du système par intégration d'autres sujets, d'étudier leur accessibilité et les modalités de leurs mises à jour.

21. Le Bureau note que le Département coopère étroitement avec le Département de l'information à l'occasion des grandes conférences et manifestations. Son programme de publications révisé s'est enrichi de deux nouveaux titres destinés au grand public. Ces documents, qui sont disponibles sur le site Web du Département, ont été annoncés par courrier électronique et des exemplaires imprimés sont envoyés sur la base du fichier d'adresses du Département. Le Bureau constate que, au cours du présent exercice biennal, le manque de ressources a empêché le Département d'élargir la distribution de ses publications et d'étoffer ses listes d'envois. Par ailleurs, le Département envisageait il y a trois ans environ de s'organiser avec la Section des ventes et de la commercialisation du Département de l'information pour recueillir des commentaires circonstanciés et précis sur ses publications auprès des usagers, mais le projet ne s'est jamais concrétisé.

22. S'agissant de l'évaluation générale de l'ouverture du Département sur la société civile, le Bureau note avec satisfaction que le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a multiplié les rencontres avec

les responsables des grandes ONG pour préparer des manifestations spéciales – la Semaine du désarmement par exemple – ou organiser au mieux la participation des ONG aux grandes conférences de l'ONU, et qu'il les consulte régulièrement sur des questions d'actualité et d'intérêt commun. Au niveau de l'exécution, les contacts avec les ONG sont quasi-quotidiens.

23. Le Bureau a examiné le travail du Département sans perdre de vue le fait qu'il s'agissait du plus petit département du Secrétariat, mais qu'il devait traiter d'un vaste sujet dont chaque élément – qu'il concerne les armes de destruction massive ou les armes légères – nécessitait une connaissance extrêmement pointue des questions politiques, techniques, socioéconomiques et diplomatiques. Le manque d'effectifs a de toute évidence sérieusement amoindri sa capacité à servir ses objectifs à long terme – notamment en matière d'analyse, de prévision, de suivi de l'application des accords. Pour ajouter à la difficulté, du fait de leurs connaissances hautement spécialisées dans un champ relativement étroit, certains membres du personnel risquent d'oublier que les problèmes et questions de désarmement s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus global. Le Bureau note que, pour parer à cette éventualité, le Département détache du personnel au secrétariat des grandes conférences de l'ONU et des réunions des États parties, et qu'il envoie les jeunes fonctionnaires de ses services à des stages de formation dans des instituts ou organisations extérieures ainsi que dans des missions de maintien de la paix. Cette pratique devrait être maintenue et étendue chaque fois que possible.

24. Les fonctionnaires du Département, qui sont extrêmement compétents et motivés, doivent être encouragés à réaliser pleinement leur potentiel en élargissant et en approfondissant leurs connaissances et en étant mieux informés des recherches et analyses les plus récentes. Le Bureau note que les responsables du Département ont agi systématiquement dans ce sens chaque fois qu'ils le pouvaient, en mobilisant pour ce faire des ressources à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies. Le principal interlocuteur dans ce domaine est l'UNIDIR, avec lequel le Département entretient des contacts permanents et multiples. Des initiatives communes comme l'atelier sur la guerre cybernétique et le séminaire sur le désarmement comme action humanitaire ont enrichi les connaissances spécialisées du Département et informé son personnel sur les

questions les plus pointues. Le Département a également chargé l'UNIDIR d'une mission de consultant auprès du groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles sous tous ses aspects. Il travaille par ailleurs avec lui à un projet commun sur la possibilité d'établir des synergies entre les trois organes internationaux chargés de l'application des traités (AIEA, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires). L'UNIDIR invite à ses séminaires non seulement les fonctionnaires du service à Genève, mais aussi le personnel des autres départements et des missions diplomatiques, de sorte que tous peuvent bénéficier directement de sa coopération accrue avec les ONG et les institutions académiques partout dans le monde.

25. Le Bureau estime que la coopération entre le Département et l'UNIDIR est bien ciblée, productive et efficace. Elle pourrait toutefois gagner encore en efficacité si le Département informait rapidement et systématiquement l'UNIDIR de ses activités en cours et programmées. Le Bureau trouve qu'actuellement l'information circule essentiellement à sens unique : alors que l'UNIDIR tient régulièrement le Département au courant de toutes ses activités, il ne bénéficie pas du même traitement en retour, le Département ne lui fournissant que des informations sporadiques et partielles – souvent quand les activités sont sur le point de démarrer, voire après leur achèvement.

26. Une autre question non encore réglée est celle de l'éventuelle création à Genève d'une bibliothèque de recherche et de références gérée en commun afin d'éliminer les redondances actuelles et de stimuler les synergies. Pour l'instant, le service de Genève et l'UNIDIR ont chacun leur propre bibliothèque; ils disent l'un et l'autre que ce regroupement pourrait leur être bénéfique, mais il n'a jamais été discuté officiellement. Le Bureau n'ignore pas qu'il pose un certain nombre de problèmes administratifs et techniques, dont le besoin d'un bibliothécaire de métier, qu'il convient de résoudre. Mais tant que ces questions ne seront pas traitées avec détermination, cette belle occasion de renforcer les synergies ne pourra être saisie.

III. Organisation et gestion

27. Le Département a achevé un cycle complet de formation à la gestion centrée sur les relations

humaines : formation des cadres supérieurs et moyens, puis des administrateurs et agents des services généraux, et enfin atelier récapitulatif à l'intention du personnel de direction. Cet exercice a eu d'heureuses répercussions sur le style et les habitudes de gestion dans l'ensemble du Département. L'autre élément positif est celui du leadership énergique exercé par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, dont la solide formation universitaire et les compétences reconnues en matière de désarmement et de diplomatie ont conquis le respect du personnel du Département.

A. Les points forts

28. Le Département déploie de louables efforts pour avoir un style de gestion transparent et informatif, comme en témoignent les réunions bimensuelles de l'équipe de direction, les réunions hebdomadaires de l'ensemble du personnel (les notes de réunions sont consignées dans la base de données du Département et transmises par voie électronique au service de Genève et aux centres régionaux), la clarté et la cohérence des attributions et responsabilités hiérarchiques, depuis le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement jusqu'aux chefs des différents services, et l'application méthodique du système de notation des fonctionnaires. De plus, le Secrétaire général adjoint réserve chaque semaine des heures « porte ouverte » pour discuter et prendre des discussions managériales claires, rencontre le personnel de chaque service deux fois par an, et les déjeuners-débats thématiques autour d'un sandwich sont devenus une tradition mensuelle.

29. Le Bureau note que le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement est efficacement secondé par son adjoint, dont la délégation de pouvoirs en matière fonctionnelle, organisationnelle et administrative est claire et effective; quand le Secrétaire général adjoint est absent, il peut diriger le Département sans « téléguidages » paralysants.

30. Le Département s'est également doté d'un certain nombre de mécanismes simples mais efficaces pour faciliter les pollinisations entre les services et exposer son personnel à des problématiques qui sortent du champ immédiat de leurs compétences : diffusion des rapports d'activité mensuels et plans de travail des différents services, rapports sur les missions ou réunions extérieures auxquelles ont participé les collègues, notes d'évaluation sur les manifestations ou

questions importantes. La création de secrétariats composés de fonctionnaires venus de tous les services pour préparer les grandes réunions et conférences favorise le travail d'équipe multidisciplinaire. À ses réunions, l'équipe de direction examine souvent des propositions visant à intensifier les échanges d'information.

31. Entre autres bonnes pratiques, le Département organise après les grandes manifestations des séances informelles de réflexion qui permettent de dégager des enseignements des données d'expérience et de déterminer les améliorations à apporter. Dans le cas de la Conférence sur le désarmement, le Secrétaire général de la Conférence et le Secrétaire général adjoint rencontrent chaque semaine les fonctionnaires du service de Genève pour partager l'information et examiner les faits nouveaux.

B. Les possibilités d'amélioration

32. Tel qu'indiqué plus haut, les réunions régulières de l'équipe de direction et les réunions du personnel du Département marchent bien. Mais elles auraient bien besoin d'un mécanisme assurant un suivi continu et cohérent des décisions prises. Actuellement, le suivi relève essentiellement du fonctionnaire chargé d'appliquer la décision et de rendre compte des progrès réalisés. Le Bureau est d'avis que le contrôle régulier de l'application des décisions améliorerait l'efficacité de ces mécanismes.

33. Le Bureau note que les mécanismes de partage d'information sont en place et prêts à fonctionner, mais qu'ils sont sous-utilisés, essentiellement pour de triviales raisons techniques. À l'heure actuelle, les plans de travail et rapports d'activité mensuels des services, les rapports de mission et les notes d'évaluation sont archivés sur le réseau local dans les fichiers confidentiels des services correspondants. Résultat : le personnel ne peut y avoir accès, voire en ignore l'existence. Il n'existe en effet aucune liste complète aisément consultable. La mémoire institutionnelle du Département est donc éparpillée et en partie fermée à ceux qui ne s'occupent pas directement de dossiers spécifiques.

34. Le Bureau note que les rapports mensuels des services tendent à être de simples catalogues (documents établis, participations à telles ou telles manifestations, services fournis), le message implicite

étant que plus la liste est longue, meilleur est le rapport. Ce genre d'inventaire n'est certes jamais totalement inutile; le Bureau considère néanmoins que les rapports pourraient utilement analyser l'impact de toutes ces activités au regard des objectifs du Département en matière de programmes.

35. Le Bureau constate que l'efficacité de l'exécution se ressent parfois d'un manque de concertation initiale sur les buts spécifiques et les résultats à obtenir. Des initiatives sont lancées alors que les priorités pour l'affectation des ressources n'ont pas été établies et que les échéances intermédiaires et finales sont encore assez floues. Au lieu d'être défini dès le départ, l'appui requis de la part des autres services est sollicité au pied levé quand la nécessité devient évidente et pressante, ce qui perturbe l'exécution des tâches des services d'appui et crée des difficultés supplémentaires pour le personnel concerné.

IV. Dimension régionale

36. Les trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes, ont été créés par l'Assemblée générale en vertu de ses résolutions 40/151 G du 16 décembre 1985, 42/39 D du 30 novembre 1987 et 41/60 J du 30 décembre 1986, respectivement, et sont entrés en service peu de temps après. Leur rôle devait consister à fournir sur demande, dans la limite des ressources disponibles et des contributions volontaires versées, un appui concret aux efforts déployés par les États Membres dans les régions pour mettre en place des mesures en faveur de la paix, du désarmement et de la limitation des armements. Dans toutes les résolutions qu'elle a ultérieurement adoptées concernant les trois centres, y compris dans sa résolution la plus récente, la résolution 56/25 D à F du 29 novembre 2001, l'Assemblée générale a de nouveau engagé tous les États, ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et les fondations, à verser des contributions volontaires aux centres et a prié le Secrétaire général de leur apporter l'appui nécessaire. Dans toutes ces résolutions, elle a félicité les centres de leur travail et a réaffirmé son plein soutien à leurs activités.

37. L'équipe du Bureau s'est rendue dans chacun des centres, a examiné leurs activités et leurs ressources et

a discuté des questions pertinentes avec divers collaborateurs ainsi qu'avec les gouvernements hôtes.

A. Questions financières

38. Peu de temps après leur création, les centres ont commencé à connaître des difficultés financières. La raison essentielle en était que la seule source de financement des activités des centres était les contributions volontaires alors que ces derniers avaient besoin de ressources stables pour couvrir leurs dépenses administratives. Malheureusement, si les États Membres étaient disposés à financer les activités de fond des centres, ils étaient beaucoup plus réticents lorsqu'il s'agissait de couvrir leurs dépenses administratives et les dépenses connexes. Le caractère incertain du financement de leurs dépenses administratives limitait à son tour la capacité des centres de recueillir des contributions pour financer leurs activités de fond.

39. À titre temporaire, l'Assemblée générale, par sa résolution 47/219 B du 6 mai 1992, a approuvé une autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 150 000 dollars pour l'exercice biennal 1992-1993 pour financer les dépenses administratives des centres régionaux. Cependant, aucune autre mesure de ce type n'ayant été prise depuis, de graves difficultés financières ont contraint les centres à réduire leurs activités.

40. Dans les rapports qu'il a présentés de 1994 à 1996⁸, le Secrétaire général n'a cessé de se déclarer préoccupé par le fait que les centres régionaux n'étaient toujours pas en mesure de fonctionner comme l'avait envisagé l'Assemblée générale en raison d'une baisse constante des contributions volontaires. Il a fait savoir que si les États Membres ne prenaient pas rapidement des mesures efficaces pour inverser cette tendance, il n'y aurait d'autre choix que de suspendre les activités locales, pourtant réduites, des centres et de fermer leurs bureaux. Puis, la situation ne s'étant pas améliorée, le Secrétaire général a recommandé, dans un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, de supprimer les trois postes P-5 des centres régionaux de Katmandou, Lomé et Lima.

41. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, a décidé de maintenir les trois postes P-5 de directeur et prié le Secrétaire général de les pourvoir le plus rapidement possible. Elle a invité

les États Membres à apporter leur soutien aux centres et encouragé les futurs directeurs à explorer toutes les voies possibles dans le but de mobiliser des ressources pour relancer les activités des centres. Ainsi, le maintien des centres et leur viabilité financière à long terme se trouvait bel et bien inscrits à l'ordre du jour des organes intergouvernementaux et des organes de décision. Le Bureau note que l'essentiel de l'effort de mobilisation de ressources repose sur les directeurs alors que ces derniers sont responsables avant tout des activités de fond. Mener de front des tâches aussi lourdes et aussi différentes n'a pas manqué de poser de sérieux problèmes.

42. Conformément à la résolution, le Département rétabli a nommé des directeurs aux centres de Lima et de Lomé. Un programme de revitalisation a été mis au point puis progressivement exécuté dans chacun des centres. Le Bureau note que le centre régional de Katmandou ne connaissait pas une situation financière aussi grave que les deux autres du fait qu'il avait accès à des ressources financières supplémentaires. En outre, comme il opère depuis New York, ses frais de fonctionnement sont nuls.

43. Le Bureau a examiné de près les efforts de relance. Ses conclusions sont exposées dans les paragraphes qui suivent. Le Bureau estime que les centres régionaux pourraient sans aucun doute jouer un rôle important auprès des gouvernements et de la société civile dans les domaines de la paix et du désarmement à condition toutefois que leur viabilité soit assurée, c'est-à-dire qu'ils disposent de ressources d'un montant suffisant sur le long terme. Or, malgré les nombreux efforts de leurs directeurs pour réunir des fonds, les centres de Lima et de Lomé se heurtent toujours à de graves difficultés financières et n'ont même pas suffisamment de ressources pour couvrir leurs frais de fonctionnement. Le Bureau note à cet égard que dans tous ses rapports sur les activités des centres de Lima et de Lomé, y compris dans les plus récents⁹, le Secrétaire général reprend la même litanie concernant la situation financière précaire des centres. Le Bureau considère qu'informer les États Membres de la situation financière des centres en des termes aussi généraux et aussi vagues n'a aucun intérêt sur le plan pratique. En effet, il y a peu de chances qu'en ressassant la même formule on parvienne à faire prendre conscience aux États Membres des besoins des centres et qu'on les incite à répondre aux appels de fonds.

44. Le Bureau estime qu'il serait plus utile de présenter désormais dans les rapports des indications détaillées sur le budget dont devrait pouvoir disposer chaque centre, au cours de l'exercice suivant et au-delà, pour pouvoir mener un éventail complet d'activités et assurer de solides services d'appui. Toutes les activités envisagées devraient être énumérées par ordre de priorité avec indication pour chacune d'elles du montant nécessaire pour assurer son financement intégral pendant l'année suivante et à plus long terme. Le Département pourrait présenter trois scénarios, du meilleur au pire, correspondant à divers montants.

45. Dans le cas des centres de Lima et de Lomé, on se heurte à un problème persistant qui est celui du financement des dépenses locales d'appui aux activités opérationnelles. Il ne semble pas que l'on puisse trouver de solution facile au problème qui consiste à assurer des ressources sûres et suffisantes pour couvrir ces dépenses. Les contributions spéciales versées à cette fin sont peu nombreuses, erratiques et ne se prêtent pas aux prévisions. Or, les dépenses de fonctionnement sont indispensables au maintien de la structure même des centres. Le personnel d'appui, le matériel et la logistique, qui en font partie, sont des éléments essentiels sans lesquels aucun bureau extérieur ne peut opérer.

46. Le Bureau rappelle à cet égard que dans toutes les résolutions qu'elle a adoptées sur cette question, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général d'assurer tout l'appui nécessaire dans la limite des ressources disponibles. Étant donné que l'on ne semble pas envisager la possibilité d'inscrire au budget ordinaire des crédits supplémentaires à cette fin, il est bien évident qu'il va falloir trouver de nouvelles méthodes pour mieux tirer parti des ressources disponibles. Le Bureau estime qu'une solution possible consisterait à adopter une approche plus flexible de la répartition des dépenses d'appui au programme.

47. À l'heure actuelle, la plupart des contributions aux trois fonds d'affectation spéciale des centres sont soumises à la règle des 13 % de retenue au titre des frais d'appui aux programmes. Le Bureau estime toutefois que l'appui administratif assuré par le Siège de l'ONU n'est pas en rapport avec le montant prélevé au titre de l'appui aux programmes. Il est à noter que les bureaux locaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) facturent aussi des services administratifs aux centres, à raison d'un

montant annuel de 5 000 dollars environ. À cet égard, le Bureau rappelle qu'au paragraphe II.A de l'annexe à l'instruction administrative ST/AI/286 datée du 3 mars 1982 concernant les comptes relatifs à l'appui aux programmes, le Contrôleur peut déroger à la règle des 13 % dans le cas où les activités financées par un fonds d'affectation spéciale ne justifient pas l'application intégrale du taux de remboursement approuvé. D'après les informations dont dispose le Bureau, de nombreuses dérogations ont été consenties sur cette base. Pour obtenir une dérogation, les directeurs de programme présentent au Contrôleur une demande d'exonération ou de réduction des dépenses d'appui aux programmes. Le Bureau estime que plusieurs des justifications énumérées dans le formulaire de demande de dérogation s'appliquent aux contributions reçues par les centres.

48. Si le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement présente une demande de dérogation au Contrôleur en y joignant des justificatifs convaincants, afin d'obtenir que le montant des dépenses d'appui soit ramené à 5 %, et si le Contrôleur juge cette demande acceptable, le Département pourrait négocier avec les donateurs afin qu'ils l'autorisent à employer la différence de 8 % pour financer les frais de fonctionnement des centres. Cette solution permettrait aux centres de Lima et de Lomé de disposer d'une source de financement plus durable et plus fiable pour leurs dépenses d'administration.

49. Le Bureau constate que l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les centres pour obtenir des fonds de la part des donateurs tient à la difficulté qu'ils ont à parvenir à un accord sur les conditions applicables aux contributions et notamment à obtenir le feu vert du Siège sur certains points particuliers, celui-ci accumulant parfois des retards excessifs. La situation pourrait être améliorée si on tirait des enseignements des désaccords passés, si l'on prévoyait à l'avance des solutions de compromis sur les points litigieux et si l'on proposait chaque fois que c'est possible des solutions concrètes aux problèmes faisant l'objet de négociations. C'est un travail auquel le Service administratif du Département et les directeurs régionaux devraient s'atteler ensemble. Le Bureau estime que pour assurer la survie à long terme des centres régionaux, il convient de donner la priorité au traitement des contributions volontaires les plus importantes et les plus intéressantes et, pour ce faire,

de travailler en équipe en veillant à la rapidité et à la cohésion.

50. Toutefois, malgré les recommandations énoncées ci-dessus, le Bureau se rend bien compte qu'on ne peut assurer la survie à long terme des centres en les rendant entièrement tributaires des contributions volontaires. Plus les directeurs doivent consacrer de temps aux activités d'appel de fonds, moins ils peuvent se consacrer aux activités de fond, ce qui représente un gaspillage de compétences. Un financement en dents de scie nuit à l'évidence à la mémoire institutionnelle de ces extensions régionales du Département, à la qualité de leur équipement et à leur base logistique, et se répercute sur le moral du personnel local. Le Bureau estime que compte tenu de l'importance attachée aux activités régionales de désarmement, un financement approprié des services d'appui des centres au moyen du budget ordinaire se justifie.

51. Le Bureau ne s'est pas intéressé exclusivement aux problèmes financiers, qui sont cruciaux, il a aussi examiné les activités de fond des centres. Ses observations à ce sujet figurent dans les paragraphes qui suivent.

B. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

52. Le 1er décembre 1998, un nouveau directeur a été nommé à la tête du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, un premier pas vers la revitalisation du Centre. Dès son entrée en fonctions, le Directeur a lancé un programme énergique de collecte de fonds. Le Centre a poursuivi ses efforts de revitalisation dans les domaines prioritaires désignés par le Groupe des États d'Afrique Membres de l'ONU alors même qu'il continuait de manquer de fonds pour couvrir ses dépenses de fonctionnement.

53. Le Bureau a pu constater que le processus de revitalisation n'avait rien perdu de son dynamisme ni de son ambition et que le Centre jouait un rôle toujours plus actif dans la consolidation de la paix et les progrès de la cause du désarmement en Afrique. Ces dernières années, le Centre a déployé des activités très diverses en faveur des initiatives et des processus de paix en Afrique, oeuvrant pour la limitation et la maîtrise des armements et en faveur d'activités concrètes de désarmement, et déployant des activités dans les

domaines de l'information, de la sensibilisation, de la recherche et de la publication. Le Centre a été dirigé de manière habile et compétente et a vu son influence politique et sa capacité d'établir des réseaux diplomatiques s'accroître considérablement. Le Directeur du Centre a formé une équipe de personnes qualifiées, dévouées et productives réunissant des compétences professionnelles diverses, de solides connaissances spécialisées et des expériences multidisciplinaires. Le Centre, si on lui en donnait les moyens, serait en mesure de devenir une institution régionale de premier plan et de jouer un rôle moteur dans les domaines de la paix et du désarmement à travers tout le continent. Ce potentiel apparaît clairement si l'on considère le nombre croissant de demandes d'assistance qui lui parviennent de tous les coins d'Afrique. Malgré ses ressources limitées, le Centre a pu répondre à deux tiers environ de ces demandes en 2000 et 2001. Le Bureau est convaincu que le Centre exercera une influence croissante si ses ressources le lui permettent.

54. Il n'y a malheureusement à l'heure actuelle aucune garantie quant à la pérennité des ressources du Centre. Pour tenter de trouver une solution à ce problème, la mission du Bureau des services de contrôle interne a exploré plusieurs possibilités parmi lesquelles la plus prometteuse dans l'immédiat était la bonne volonté des dirigeants des nations africaines. Au cours des discussions qui ont eu lieu entre le Bureau et le Gouvernement du Togo, qui accueille le Centre, l'idée de prendre la tête d'une campagne de mobilisation en Afrique en faveur du Centre a suscité un grand intérêt. Malgré les difficultés économiques que connaissent les pays africains, il a été jugé possible d'obtenir d'eux de modestes contributions au fonds d'affectation spéciale du Centre. L'intérêt exprimé par les dirigeants togolais et par les représentants de pays voisins augure bien de l'apport de ressources par un noyau de donateurs africains. Le Bureau note qu'entre autres idées, on a également examiné la possibilité de mettre en place un système de contributions volontaires à l'intention du Centre au sein de l'Union africaine. On pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'une telle initiative de la part du Groupe des amis africains du Centre déclenche une réaction favorable de la part des grands donateurs extérieurs. Si ce scénario aboutit, le Centre pourrait peut-être jouir de la stabilité et de la continuité financières souhaitées. Le Bureau invite instamment le Département à faire en sorte que la volonté politique que commencent à manifester les

États Membres se traduise par un engagement financier.

55. L'expérience de ces 15 dernières années a montré que se contenter de nommer un chef à la tête d'un centre sans prendre de dispositions durables en ce qui concerne la dotation en personnel n'était pas une solution viable. Pour maintenir le montant des contributions volontaires ne serait-ce qu'à leur niveau actuel, le Directeur a dû consacrer près des deux tiers de son temps à des activités de collecte de fonds. Il est donc essentiel, pour assurer la continuité et la qualité des activités du Centre, de le doter d'un personnel minimum comprenant des administrateurs et des agents des services généraux ayant les qualifications et les connaissances voulues. Si le Centre y est parvenu c'est tout autant grâce à l'adresse et aux talents de dirigeant du Directeur que grâce au dévouement, au professionnalisme et à la persévérance des membres du personnel, dont la plupart sont employés en vertu de contrats de louage de services renouvelés de mois en mois.

56. La continuité et la mémoire institutionnelle sont indispensables à tout organisme s'il veut atteindre ses objectifs et prendre une place de premier plan. Malheureusement, les centres régionaux ne sont pas dotés des moyens qui leur permettraient d'assurer leur institutionnalisation. En ce qui concerne en particulier le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, chaque fois que le Directeur s'absente, le Centre est dirigé par un administrateur par intérim qui n'est pas directement rémunéré par l'ONU et qui n'est pas un fonctionnaire de l'Organisation. La situation est pire lorsque l'un et l'autre sont en voyage car aucun administrateur n'est présent en permanence pour faire face aux urgences. Le Bureau juge très préoccupant le fait que le Centre n'ait actuellement pas les moyens de constituer une mémoire institutionnelle que ce soit sur le plan des compétences ou qu'il s'agisse des liens politiques tissés dans la région.

57. En ce qui concerne la question de la coordination, envisagée du point de vue des responsables opérationnels de l'ONU, le Bureau n'a rassemblé aucun élément d'information convaincant lui permettant de penser qu'il y aurait un système de coordination fiable et efficace entre les diverses entités des Nations Unies conduisant des activités en faveur de la paix et du désarmement en Afrique. Bien au contraire, des initiatives importantes comme par exemple la mission de donateurs organisée par le

PNUD dans la région des Grands Lacs en août 2001, ont été planifiées et exécutées sans que l'on cherche à profiter des connaissances et de l'expérience du Centre régional. Nombre d'activités analogues, la plupart entreprises par le PNUD, mais aussi par d'autres organismes des Nations Unies, ont été conçues et menées à bien sans que l'on demande ni conseil ni assistance au Département ou au Centre et sans même que l'un ou l'autre soit tout bonnement informé. Par exemple, le Bureau n'a pas pu savoir exactement quelles seraient les incidences de la création du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sur le profil et les activités du Centre régional. Le PNUD applique son programme contre les armes légères en Afrique sans même tenter de tirer partie des compétences du Centre. Le Bureau craint que dans la plupart des cas cette attitude ne se soit traduite par un chevauchement des tâches et n'ait pas permis de susciter des effets de synergie.

58. L'absence de coordination a notamment été manifeste dans la participation du Centre au Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement. La participation du Centre n'a jamais été officialisée par un accord juridique avec ses partenaires, qui aurait permis de définir son rôle et ses responsabilités. Il est à noter que le Centre régional a joué un rôle essentiel dans la mise au point, la négociation et l'application du moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, ainsi que du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement, le mécanisme d'appui au moratoire mis en place par l'ONU en 1999. Dans le cadre de ce dernier programme, le Centre régional a lancé un registre régional des armes légères afin de favoriser la transparence dans la région. Toutefois, la coordination ayant fait défaut dès la phase de démarrage, ce qui fait que des partenaires au sein du système des Nations Unies ont cessé de coopérer entre eux, la participation du Centre au Programme est actuellement incertaine.

59. Le Bureau constate que le Centre régional s'efforce de maintenir des liens stables avec l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR). Le Centre et l'Institut ont publié conjointement des documents et ont coopéré avec succès en apportant un appui à la société civile en vue de l'application du moratoire de la CEDEAO et en ce

qui concerne le programme de bourses du Centre consacré à la paix, à la sécurité et au désarmement en Afrique.

60. Le Bureau constate avec satisfaction que malgré des ressources incertaines, le Centre a maintenu à un niveau respectable ses activités d'information. Au moment de l'inspection, ses activités consistaient essentiellement à construire un site Web bilingue qui fournirait des informations complètes sur tous les aspects des travaux du Centre. Par sa qualité et sa teneur, ce site est à la hauteur des meilleurs sites Web du Siège. Par ailleurs, le Centre publie un certain nombre de périodiques et de documents spécialisés.

C. Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

61. Le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes a été créé en 1987. Jusqu'en juin 1996, date à laquelle ses activités ont été suspendues, il s'est heurté à une pénurie de ressources. Le Centre a été relancé le 1er décembre 1998 avec la nomination d'un nouveau directeur qui s'est fixé comme priorité une vigoureuse campagne de collecte de fonds. Le Centre a obtenu de nouveaux locaux à Lima le 1er décembre 1999. Les services du personnel d'appui local étaient pour le moment financés au moyen d'une contribution sans affectation particulière versée par un État Membre de la région.

62. Le Bureau est impressionné par le dévouement, le professionnalisme et les qualités de diplomatie et d'organisation du Directeur du Centre. Il relève en particulier que celui-ci a mis au point un système informatisé de gestion des projets qui constitue un outil complet et efficace permettant de suivre les activités du Centre sous tous leurs aspects et de faire rapport à leur sujet. En outre, il a réussi, sur une période relativement courte, à instiller à un personnel réduit mais dévoué un véritable esprit d'équipe. L'enthousiasme, l'adaptabilité et le dévouement de l'équipe jouent un rôle décisif en ce qu'ils permettent au Centre d'exécuter efficacement un programme de travail dense et diversifié qui porte aussi bien sur les armes classiques que sur le désarmement nucléaire et qui comprend un programme de formation actif, des

réunions d'experts et des activités d'information. Le Centre est de plus en plus connu et apprécié dans la région.

63. Comme c'est le cas pour le Centre régional en Afrique, la situation financière du Centre pour l'Amérique latine et les Caraïbes est loin d'être stable et sûre, en raison principalement de l'irrégularité des annonces de contributions. Un autre point commun avec le Centre régional pour l'Afrique est qu'un poste d'adjoint au Directeur fait terriblement défaut. L'adjoint pourrait en effet se charger du Centre lorsque le Directeur s'engage dans des activités prenantes de collecte de fonds. Aucune solution immédiate à ce problème ne pouvait être proposée. Néanmoins, le Bureau estimait que les efforts déployés par le Directeur pour obtenir des fonds auprès des donateurs et adjoindre au Centre les services de spécialistes issus de la région étaient très prometteurs. L'une des incidences négatives du manque de ressources résidait dans le fait que les administrateurs et les agents des services généraux ne pouvaient recevoir de formation.

64. Le Bureau juge tout à fait satisfaisantes la portée et la diversité des activités menées par le Centre en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et constate que des progrès continuent d'être faits sur ce plan. Un certain nombre de projets menés conjointement avec le PNUD et avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) sont en cours d'élaboration ou en cours d'exécution. Le Centre coopère activement avec l'UNIDIR et cette coopération profite aux deux partenaires. Pour renforcer les liens qui ont été instaurés dans la région, le Département a signé en janvier 2001 un mémorandum d'accord avec l'Organisation des États américains (OEA) afin d'asseoir sur des bases juridiques la coopération entre l'OEA et le Centre régional dans le domaine du trafic d'armes à feu. À un deuxième stade, le mémorandum d'accord régira la mise en place de bases de données et de stages de formation à l'intention des membres de la police et de l'administration des douanes. Un mémorandum d'accord distinct portant sur les mines terrestres est en cours de négociation avec l'OEA. Des projets de mémorandums d'accord qui seraient conclus avec le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Groupe andin et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) sont à l'étude.

65. Le Bureau estime que les activités d'information du Centre sont sur la bonne voie. Le site Web du

Centre est riche, bien organisé et doté de renvois à des liens utiles. Le programme de publications, de séminaires et de conférences du Centre est intéressant et bien équilibré malgré des moyens limités.

D. Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

66. Comme indiqué précédemment, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique n'a pas connu de problèmes financiers aussi graves que les deux autres centres régionaux. Cette stabilité financière toute relative a permis le fonctionnement ininterrompu du Centre depuis sa création, le poste de directeur ayant toujours été occupé.

67. Le Centre contribue de façon importante à la coopération pour les questions de désarmement dans la région, principalement en organisant régulièrement des réunions sur le désarmement connues sous l'appellation de « processus de Katmandou ». L'objectif de ce processus est d'identifier les questions urgentes en matière de désarmement et de sécurité dans la région et de rechercher des solutions au niveau régional. Comme le montrent les résolutions de l'Assemblée générale, ce processus a été largement appuyé par les États Membres.

68. Les activités du Centre concernent aussi bien l'examen des notions de sécurité dans un monde en évolution que les aspects régionaux de la stabilité stratégique, la non-prolifération nucléaire et le désarmement, ainsi que le trafic des armes légères. Le Centre fournit une assistance technique et fonctionnelle aux cinq États d'Asie centrale en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Il fournit également une assistance à la Mongolie pour la promotion de sa sécurité internationale et de son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Le Centre invite régulièrement l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) aux réunions régionales annuelles consacrées au désarmement qu'il organise à Katmandou.

69. Le Bureau a constaté que la plupart de ces activités étaient passées en revue lors des réunions de l'équipe dirigeante du Département; toutefois, au

moins deux manifestations organisées par le Centre régional avaient été planifiées et présentées aux réunions de l'équipe dirigeante sans discussion préalable avec les autres services, alors que les thèmes examinés relevaient de leur compétence. Le Bureau estime que les services techniques doivent être associés à l'élaboration des projets relevant de leur domaine d'activité dès le départ, et pas seulement être au courant lorsque cette élaboration est déjà bien avancée. Ceci permet de tirer profit de leurs compétences techniques et d'éviter les divergences d'opinion et l'affaiblissement de l'esprit d'équipe.

70. Le Bureau estime que les activités d'information du Centre sont insuffisantes et exigent beaucoup plus d'attention. Le Bureau a été surpris d'apprendre que, malgré sa situation financière relativement favorable, le Centre n'avait pas son propre site Web comme les deux autres centres régionaux. Le Bureau a été récemment informé que la construction du site Web a été menée à bien et que ce dernier devrait devenir opérationnel vers la mi-février. Il n'y avait pas d'indications d'autres activités d'information ni de démarches plus vigoureuses.

71. La caractéristique différenciant le Centre pour l'Asie et le Pacifique des autres est que, depuis sa création, il opère à partir des locaux du Département à New York et non de Katmandou, son siège officiel. En parallèle, le bureau du PNUD et le centre d'information des Nations Unies à Katmandou ont fourni au Centre l'appui logistique nécessaire aux réunions annuelles qui s'y tiennent chaque année.

72. La nécessité d'installer le Centre à Katmandou, son siège statutaire, est à l'ordre du jour depuis sa création. Le Bureau constate que cette question laborieuse semble sur le point de se régler. À la suite de la décision prise par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session¹⁰, un projet d'accord de siège a été transmis le 6 décembre 2001 à la Mission permanente du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies pour examen et approbation. Un mémorandum d'accord précisant la contribution financière du pays hôte aux dépenses de fonctionnement du Centre sera prochainement présenté à la Mission. Le mémorandum d'accord stipule également les impératifs de sécurité et contient un inventaire des besoins concrets, techniques et logistiques devant être satisfaits pour que le Centre puisse fonctionner efficacement à Katmandou. Le Bureau estime qu'il est essentiel à ce stade d'entamer

les préparatifs logistiques en même temps que les démarches juridiques pour éviter de retarder le transfert.

E. Service du désarmement régional

73. Les attributions essentielles du Service du désarmement régional du Département des affaires de désarmement sont les suivantes¹¹ :

a) Établir des liens avec les organisations régionales et sous-régionales et assurer la coordination avec celles-ci en ce qui concerne les initiatives dans le domaine du désarmement et de la sécurité régionale et fournir des services fonctionnels, et des services consultatifs pour les initiatives prises par les États et les mécanismes régionaux pour promouvoir les mesures liées au désarmement et aux questions de sécurité connexes;

b) Appliquer des mesures concrètes de désarmement aux niveaux régional et sous-régional;

c) Fournir l'appui fonctionnel et administratif et les services de secrétariat nécessaires au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;

d) Établir des évaluations politiques, des documents de recherche, des synthèses, des documents d'information et des déclarations sur les questions de désarmement régional pour le Secrétaire général;

e) Superviser et coordonner les activités et le fonctionnement des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, y compris les programmes de formation consacrés au désarmement;

f) Assurer la coordination avec les divisions régionales du Département des affaires politiques pour les questions d'intérêt commun.

Les fonctions essentielles du Service du désarmement régional, figurant dans la circulaire du Secrétaire général, qui doit être révisée, doivent être prises en compte avec d'autres modifications faites dans le domaine de responsabilités du Service (voir également ci-après les observations du Département au sujet de la recommandation 22).

74. Le Bureau n'a guère découvert d'éléments indiquant que le Service du désarmement régional sert d'instrument de coordination et d'appui pour les

centres régionaux. Si nécessaire, les directeurs des centres prennent contact avec d'autres services techniques du Département sur des sujets précis ou se consultent sur des questions d'intérêt commun. L'existence du Service du désarmement régional n'apporte pas de valeur ajoutée à leurs travaux que ce soit dans leurs régions respectives ou en dehors.

75. De la même façon, en examinant la dimension régionale des activités de fond des autres services du Département, le Bureau a estimé que la contribution du Service du désarmement régional était négligeable ou nulle. Après avoir passé en revue chacune des attributions essentielles énumérées ci-dessus, le Bureau a conclu qu'elles n'étaient pas du tout développées ou existaient à peine, ou étaient en fait confiées à d'autres services du Département. Compte tenu des effectifs limités et de l'augmentation de la charge de travail du Département, le Bureau est d'avis que le personnel du Service du désarmement régional serait employé plus efficacement dans d'autres domaines techniques devant être renforcés.

V. Conclusion

76. Le Bureau est impressionné par l'autorité de la direction du département, la transparence de sa gestion et le professionnalisme et la motivation de son personnel. Le Bureau estime que le plus gros problème auquel le Département fait face est la disparité entre l'étendue et la complexité de ses attributions et les ressources en personnel limitées dont il dispose pour s'en acquitter. Il est évident que le niveau d'effectifs actuel du Département ne lui permet pas de développer les fonctions de recherche, d'analyse et de planification des politiques, ni de procéder à des évaluations systématiques et approfondies des enseignements tirés. Cette situation met en évidence la nécessité pour le Département d'utiliser plus efficacement ses propres ressources, de mobiliser des ressources extrabudgétaires et d'avoir recours à des partenariats avec d'autres intervenants pour mieux réaliser ses objectifs de programme.

77. L'un des aspects les plus importants et les plus prometteurs de l'action du Département est sa dimension régionale. Alors que la revitalisation des centres régionaux est en cours, leur continuité et leur viabilité à long terme sont loin d'être garanties. Cette viabilité à long terme exige de la ressource, un travail d'équipe de tout le Département et de la persévérance

s'agissant de doter les centres de ressources financières adéquates sur une base prévisible et sûre. Cela permettrait de mettre en place un personnel essentiel et d'assurer la mémoire institutionnelle des centres. Le Bureau estime que de tels efforts supplémentaires sont essentiels car des centres régionaux forts constitueraient des noyaux dynamiques pour la présence régionale du Département.

VI. Recommandations

78. Pour faire plus facilement face aux modifications de la charge de travail découlant de l'imprévisibilité politique et des incertitudes du financement extrabudgétaire, le Département doit poursuivre, voire accroître le recrutement d'experts associés et de stagiaires (par. 6 à 10) (SP-01-003-01)*.

Bien que le recrutement d'experts associés et de stagiaires pourrait être un moyen de résoudre la pénurie de ressources humaines du Département, il ne saurait s'agir que d'une mesure à court terme. Comme le programme des experts associés a été conçu pour contribuer à des activités de « coopération technique » et non pour exécuter les activités essentielles, l'emploi de personnel temporaire n'est pas un substitut ni un remède au besoin de personnel de base. L'utilisation de stagiaires n'est pas non plus une solution à long terme. La brève période du stage, normalement deux à trois mois, ne permet pas aux stagiaires de compenser le temps et les efforts investis par le personnel ordinaire dans leur formation. La solution à long terme au grave problème de pénurie de ressources humaines du Département passe par une augmentation importante des ressources allouées au Département dans le budget ordinaire.

79. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement devrait demander aux services de mettre à jour tous les deux mois l'état d'exécution des activités et des produits sous leur responsabilité. Il devrait également envisager d'examiner deux fois par mois lors des réunions de l'équipe dirigeante, l'état d'exécution du programme de travail dans le

* Les chiffres indiqués entre parenthèses dans la présente section font référence aux codes internes utilisés par le Bureau des services de contrôle interne pour enregistrer ses recommandations.

cadre du système intégré de suivi (par. 11 à 14) (SP-01-003-02).

80. Le Département devrait envisager de mettre au point un plan d'action sur l'égalité des sexes et le désarmement, comprenant des activités spécifiques à inclure dans son plan de travail (par. 15 et 16) (SP-01-003-03).

81. Le Département devrait faire avancer l'intégration du désarmement en participant au Comité exécutif pour la paix et la sécurité, par une coopération bilatérale avec d'autres entités du système des Nations Unies, ainsi que dans le cadre de projets communs. Dans le contexte de ces projets et manifestations communs, le Département pourrait avoir la responsabilité de la mise au point de la stratégie de désarmement dans les domaines du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, du développement et de l'environnement, etc., alors que les départements concernés seraient chargés de l'exécution (par. 17 et 18) (SP-01-003-03).

82. Le Département devrait veiller à la cohérence et la compatibilité de tous les éléments de sa présence sur l'Internet en désignant un responsable chargé de coordonner l'assistance technique et justifiant d'une expérience en matière de conception. Le site Web du Centre régional pour l'Asie et le Pacifique devra être mis au point dès que possible (par. 19) (SP-01-003-04).

La création du site Web du Centre régional pour l'Asie et le Pacifique a été menée à bien. Le Département est actuellement en train de le mettre en service sur l'Internet, et il devrait être opérationnel vers la mi-février 2002.

83. Le Département devrait charger chacun de ses services, par roulement, de la mise à jour régulière de la base de données (par. 20) (SP-01-003-05).

Le Département examinera cette recommandation et trouvera une solution pragmatique.

Le Bureau espère que le Département pourra trouver une meilleure solution que celle proposée.

84. Afin de garantir l'efficacité et l'utilité de son programme de publications, le Département devrait prendre des mesures énergiques pour effectuer une enquête sur les groupes d'utilisateurs par les moyens les plus efficaces, une évaluation de ses

publications et l'examen de ses listes de publi-postage et de ses modes de distribution (par. 21) (SP-01-003-05).

85. Le Département devrait mettre en place un système fiable pour tenir l'UNIDIR informé en permanence et de manière exhaustive de toutes ses activités en cours et à venir, en nommant un agent de liaison à cette fin et en demandant à l'UNIDIR si elle est satisfaite du système ainsi mis en place (par. 22 à 25) (SP-01-003-06).

86. Le Département devrait mener une étude de faisabilité sur le renforcement des bibliothèques de référence de l'UNIDIR et du Service de Genève. Cette étude devrait notamment porter sur le partage des coûts et les sources de financement pour les aspects logistiques et autres, et contenir des recommandations assorties d'un échéancier (par. 26) (SP-01-003-07).

87. Le compte rendu de toutes les décisions prises lors de réunions sur les questions mentionnées ci-dessus devrait indiquer clairement qui est responsable de leur mise en oeuvre et dans quels délais. Les cadres ou fonctionnaires responsables doivent être alertés en temps voulu des délais sur le point de venir à terme; tous les cas où les délais ne sont pas respectés doivent être portés à l'attention personnelle du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et le fonctionnaire responsable devra justifier les retards pris et exposer les mesures envisagées pour l'exécution rapide des décisions dont il est responsable (par. 32) (SP-01-003-08).

88. Le Département devrait envisager de saisir tous les plans, rapports et notes de nature non confidentielle dans les bases de données Lotus Notes, qui sont accessibles à tout le personnel et comportent des moteurs de recherche et des dispositifs de références croisées. Les documents de nature confidentielle devraient être placés dans des bases de données Lotus Notes d'accès limité aux fonctionnaires habilités (par. 33) (SP-01-003-08).

89. Le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pourrait envisager de compléter les rapports mensuels des services par des rapports périodiques plus analytiques, qui mettraient l'accent sur l'évaluation des effets des mesures prises et la formulation des enseignements tirés

pour l'avenir. De tels rapports seraient examinés par l'équipe de direction (par. 34) (SP-01-003-09).

90. En prenant comme modèle les modalités des préparatifs des grandes conférences, la direction du Département devrait décider que chaque activité ou projet spécial commencera systématiquement par un débat de fond sur les résultats escomptés et l'adéquation des ressources consacrées à cette fin. L'appui d'autres services nécessaire serait défini d'entrée et examiné avec les services participants. Chaque projet devrait se conclure par une évaluation des résultats obtenus (par. 35) (SP-01-003-10).

91. Les futurs rapports sur les activités des centres devraient accompagner les demandes de contribution, en fournissant des descriptions détaillées des activités envisagées en suivant la présentation classique du budget. De telles descriptions pourraient présenter les estimations les plus optimistes et les plus pessimistes des activités du centre en fonction du montant des contributions reçues. Des présentations similaires respectant la présentation classique du budget pourraient être attachées à la lettre annuelle de demande de fonds adressée par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement aux donateurs potentiels, y compris les fondations non gouvernementales (par. 43 et 44) (SP-01-003-11).

92. Le Département devrait présenter au Contrôleur une demande de dérogation à la règle relative aux dépenses d'appui aux programmes ou une demande de réduction du taux normalement appliqué afin que ce taux soit ramené à 5 % au maximum. Cette demande doit être dûment justifiée. La différence entre le taux actuellement pratiqué et le taux réduit sera utilisée, avec l'accord du donateur, pour financer les dépenses de fonctionnement des centres (par. 45 à 48) (SP-01-003-12).

93. Le service administratif du Département devrait établir un dossier d'information pour les centres de Lima et de Lomé, comprenant des informations de référence complètes sur les termes et les conditions des contributions volontaires, y compris les accords de 1994 et 1999 avec la Communauté européenne, des orientations sur les problèmes les plus fréquents rencontrés précédemment à cet égard et des exemples

d'accords de contributions avec la Communauté européenne et d'autres grands donateurs approuvés. Les directeurs devront se référer à ce dossier dans leurs négociations initiales avec les donateurs afin de résoudre la plupart des problèmes avant de présenter des projets d'accord au Siège (par. 49) (SP-01-003-13).

94. Étant donné que la viabilité des centres régionaux est constamment menacée par l'insuffisance des contributions volontaires, et que la qualité de leurs travaux et leur utilité sont constamment reconnues par l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement devrait demander que les activités d'appui opérationnel des centres soient financées, si besoin est, dans chaque cas, au titre du budget ordinaire (par. 50) (SP-01-003-14).

95. Le Département devrait mettre au point un plan d'action diplomatique à l'échelle de l'Afrique et à l'intention des principaux donateurs pour garantir la stabilité financière du Centre régional de Lomé (par. 54) (SP-01-003-15).

96. À condition que l'équilibre financier nécessaire soit garanti, le Centre régional devra mettre en place un noyau d'administrateurs et d'agents des services généraux dont les contrats devront être stables pour garantir sa viabilité institutionnelle (par. 55 et 56) (SP-01-003-16).

97. Le Département devrait procéder à un examen des arrangements de coordination et de coopération avec le PNUD et d'autres entités du système des Nations Unies participant à des activités de désarmement en Afrique (où le besoin est plus prononcé que dans d'autres centres régionaux) afin de définir le rôle du centre régional, de se mettre d'accord sur la répartition du travail et de créer des mécanismes de coordination efficaces empêchant les chevauchements d'activités (par. 57 et 58) (SP-01-003-17).

98. Le Département devrait envisager la possibilité d'appuyer la formation du personnel du Centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre des programmes correspondants mis en oeuvre dans les commissions régionales ou d'autres entités des Nations Unies dans la région (par. 63) (SP-01-003-18).

99. Le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique devrait faire en sorte que les nouveaux projets et les nouvelles activités soient coordonnés en temps voulu et passés en revue avec d'autres services du Département afin de mobiliser toutes les aptitudes disponibles et réaliser une synergie en vue de l'objectif final (par. 69) (SP-01-003-19).

100. Le Centre régional, avec l'assistance d'autres services du Département, devrait mettre au point un programme d'activités d'information continues et diverses. Le site Web du Centre régional devrait être opérationnel sans plus de retard (par. 70) (SP-01-003-20).

101. En coordination avec le pays hôte, le Département devrait envoyer dès que possible une mission technique compétente chargée d'évaluer, avec l'assistance du bureau du PNUD à Katmandou et en tenant compte de la situation de sécurité, dans quelle mesure les locaux du Centre sont prêts et d'établir la liste des problèmes techniques, logistiques et sécuritaires concrets qui devront être réglés pour que le Centre puisse travailler efficacement à Katmandou. Lorsqu'il recevra le rapport, le Département devrait établir un plan pour le transfert en fixant une date limite réaliste puis l'appliquer (par. 71 et 72) (SP-01-003-21).

102. Le Service du désarmement régional devrait être supprimé et son personnel affecté à d'autres fonctions de fond qui doivent être renforcées ou aux centres régionaux. Chaque service du Département devrait désigner un responsable des questions régionales, qui assurerait la liaison avec les centres régionaux au sujet de thèmes pertinents et leur fournirait toutes les informations nécessaires concernant leurs zones respectives (par. 73 à 75) (SP-01-003-22).

La nomination le 1er avril 2001 d'un nouveau chef du Service du désarmement régional et, plus tard, d'un nouvel administrateur P-2 et d'un nouvel expert associé, et la responsabilité des questions relatives aux mines terrestres (qui s'accompagne d'une augmentation du volume de travail découlant des responsabilités du Secrétaire général en sa qualité de dépositaire de la Convention sur l'interdiction des mines et du Protocole amendé II à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être

considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et l'accent mis sur les régions où le Département ne dispose pas de centres régionaux, par exemple l'Europe et le Moyen-Orient, faisant la liaison avec les organisations régionales et sous-régionales, sont des éléments qui devraient revitaliser le Service. La circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Département des affaires de désarmement (ST/SGB/1998/10), quatre ans après sa publication, est actuellement révisée pour tenir compte notamment de cette modification.

Le Bureau n'est pas convaincu que les responsabilités relatives à la Convention sur l'interdiction des mines et au Protocole amendé II à la Convention correspondent bien à la vocation régionale du Service. Le Bureau n'est pas non plus convaincu, que même avec ses effectifs actuels, le Service, qui n'a pas eu de rapport avec les activités régionales ni avec les centres régionaux au cours des quatre dernières années, pourrait raviver ces activités en sommeil tout en ayant un impact tangible sur les problèmes de sécurité en Europe et au Moyen-Orient. Le Bureau n'a également constaté l'absence de tout changement notable dans la relation avec les centres régionaux depuis avril 2001. Le Bureau réserve donc son jugement sur la redéfinition projetée des fonctions du Service et sur la possibilité de revitaliser celui-ci.

Le Secrétaire général adjoint
aux services de contrôle interne
(Signé) Dileep Nair

Notes

¹ Voir A/51/950, par. 122 à 126.

² ST/SGB/1998/10.

³ E/AC.51/1999/2.

⁴ Projet de budget-programme pour les exercices biennaux 2000-2001 et 2002-2003 : *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 6 (A/54/6/Rev.1)*, vol. II, chap. 4, tableau 4.5, et A/56/6, chap. 4, tableau 4.18.

⁵ ST/SGB/1998/10, sect. 2.

⁶ A/55/73, tableaux 4 et 8.

⁷ <www.un.org/Depts/dda/gender.htm>.

⁸ A/49/389, A/50/380 et A/51/403.

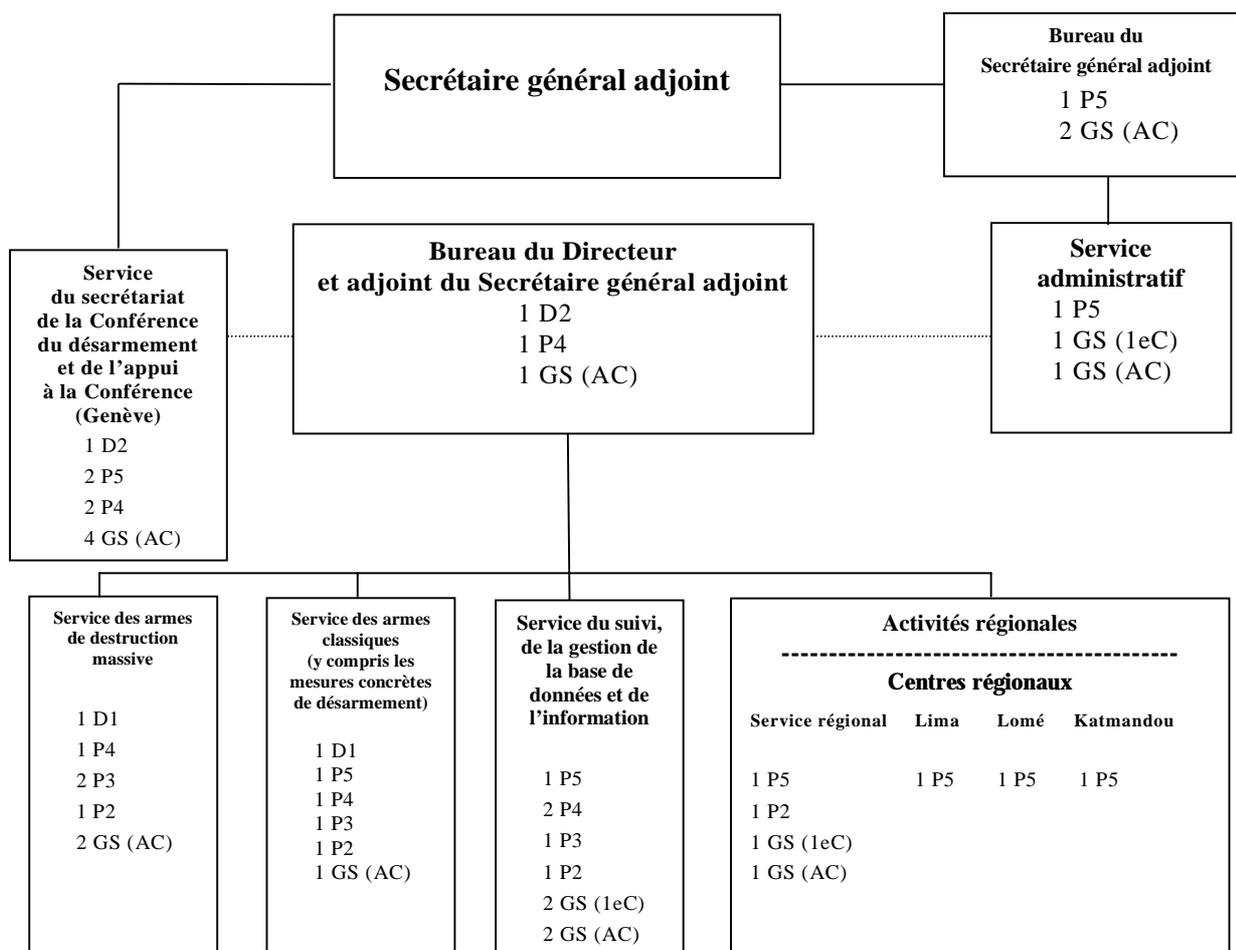
⁹ A/56/154 et A/56/137.

¹⁰ Voir résolution 55/34 H, par. 6 et 7.

¹¹ Voir ST/SGB/1998/10, sect. 11.

Annexe

**Département des affaires de désarmement :
organigramme et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2000-2001**



Note : GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe; AC : autres classes.